

**Extrait**  
**du registre des délibérations**  
**du jeudi 15 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Clara BEAUFRAND - Sébastien LABOUREUR – Mireille WEISS – Emmanuel AQUINO – Benoît FREYBURGER - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER - Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Daniel OUGIER - Corinne BUEB – Claude KLINGER-ZIND - Christelle OHRESSER - Dominique CHERY - Jean-Marie MULLER

Pouvoirs :

Patrice DUSSEL donne pouvoir à Emmanuel AQUINO  
Nathalie PEREZ-GABIER donne pouvoir à Carine NAGL

Date de convocation : lundi 28 novembre 2022 et jeudi 08 décembre 2022

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Votants : 29

**5. Adoption du Budget Primitif 2023 de la Ville de Wintzenheim**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le budget primitif a été élaboré selon les orientations budgétaires adoptées lors du conseil municipal du 24 novembre 2022 :

- Intégrer l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie par une hausse raisonnée et raisonnable des dépenses de fonctionnement comprenant un plan d'économie des consommations,
- Lutter contre le gaspillage, préserver les ressources et économiser l'énergie,
- Prendre en compte l'augmentation des charges du personnel issue de la politique gouvernementale tout en maintenant les effectifs en nombre constant,

- Maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre les investissements prévus,
- Toujours stabiliser les taux de fiscalité : ils restent identiques depuis 2018 et, encore en 2023,
- Maintenir les engagements des investissements prévus du PPI 2020-2025,
- Gérer les emprunts en cours sans souscrire de nouvel emprunt.

## LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

En 2023, le budget s'élève à 9 198 500 € (mouvements réels). Il était de 7 998 000 € en 2022.

Section	Recettes réelles		Dépenses réelles	
	BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
Fonctionnement	6 692 000 €	7 264 000 €	5 223 500 €	5 396 000 €
Investissement	1 306 000 €	1 934 500 €	2 774 500 €	3 802 500 €
<b>Total</b>	<b>7 998 000 €</b>	<b>9 198 500 €</b>	<b>7 998 000 €</b>	<b>9 198 500 €</b>

- Les recettes réelles de fonctionnement attendues augmentent de 572 000 € (+8.85%) entre 2022 et 2023.
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 172 500 € (+3.32%).
- Les recettes d'investissement croissent de 628 500 €.
- Enfin, les dépenses d'investissement enregistrent une augmentation de 1 028 000 €.

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023 sont estimées à 5 396 000 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Charges à caractère général	1 345 000 €	1 414 000 €	1 414 000 €	1 514 000 €	1 514 000 €	1 650 000 €	8.98%
Dépenses du personnel	2 714 000 €	2 714 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	2 578 000 €	2 670 000 €	3.57%
Atténuations de produits	35 000 €	42 500 €	27 500 €	50 000 €	10 000 €	10 000 €	0%
Autres charges de gestion courante	1 005 000 €	971 000 €	971 000 €	996 500 €	996 500 €	942 000 €	-5.47%
Charges financières	32 000 €	47 600 €	47 500 €	42 000 €	55 000 €	54 000 €	-1.82%
Charges exceptionnelles	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	70 000 €	70 000 €	0%
<b>Total</b>	<b>5 151 500 €</b>	<b>5 209 100 €</b>	<b>5 058 000 €</b>	<b>5 200 500 €</b>	<b>5 223 500 €</b>	<b>5 396 000 €</b>	<b>-3.32%</b>

Les charges à caractère général sont estimées à 1 650 000 €, soit en augmentation de 136 000 € par rapport à 2022. Elles regroupent essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : les frais de chauffage, d'électricité, de carburant..., l'entretien des bâtiments communaux et celui de la voirie, le fonctionnement des services à la population ainsi que toutes les actions et les manifestations.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les fluides : Les dépenses ont été réévaluées à 408 000 € par prudence, en augmentation de 113 000€. Ces postes de dépenses représentent à eux seuls presque 25% des frais généraux, contre 19% en moyenne les autres années.
- La voirie : les dépenses sont de l'ordre de 264 000 € (+23 000 €).
- Les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance des bâtiments : sont estimées à 320 000 € (+20 000 €),
- Les frais d'honoraires (54 000 €),
- Les taxes foncières (45 000 €),
- Les frais de télécommunications (35 000 €),
- Les assurances (33 000 €),
- les fournitures scolaires (26 400 €), ...

Après une baisse des dépenses prévisionnelles entre 2019 et 2020 et une stabilisation jusqu'en 2022, le budget relatif au personnel est en augmentation de 92 000 €, soit 2 670 000€ comprenant :

- L'augmentation du point d'indice de 3,5% appliquée sur 12 mois,
- La prise en compte du GVT « Glissement Vieillesse Technicité »,
- L'augmentation éventuelle des charges patronales de 0,2% (IRCANTEC, CNRACL, Centre de Gestion et CNFPT).

La masse salariale représente 49.5% des dépenses récurrentes de fonctionnement de la Ville, en dessous de la moyenne de la strate qui dépasse les 53%.

**Les atténuations de produits** restent stables à hauteur de 10 000 € afin de répondre aux éventuels dégrèvements de la taxe d'habitation pour les logements vacants.

**Les charges financières** sont attendues à hauteur de 54 000 € correspondant aux intérêts des emprunts en cours :

- 33 000 € pour l'emprunt de 4M€ auprès du Crédit mutuel du Pflixbourg,
- 19 000 € pour l'emprunt de 3M€ auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges,
- 2 000 € pour les frais de gestion à verser à l'ONF.

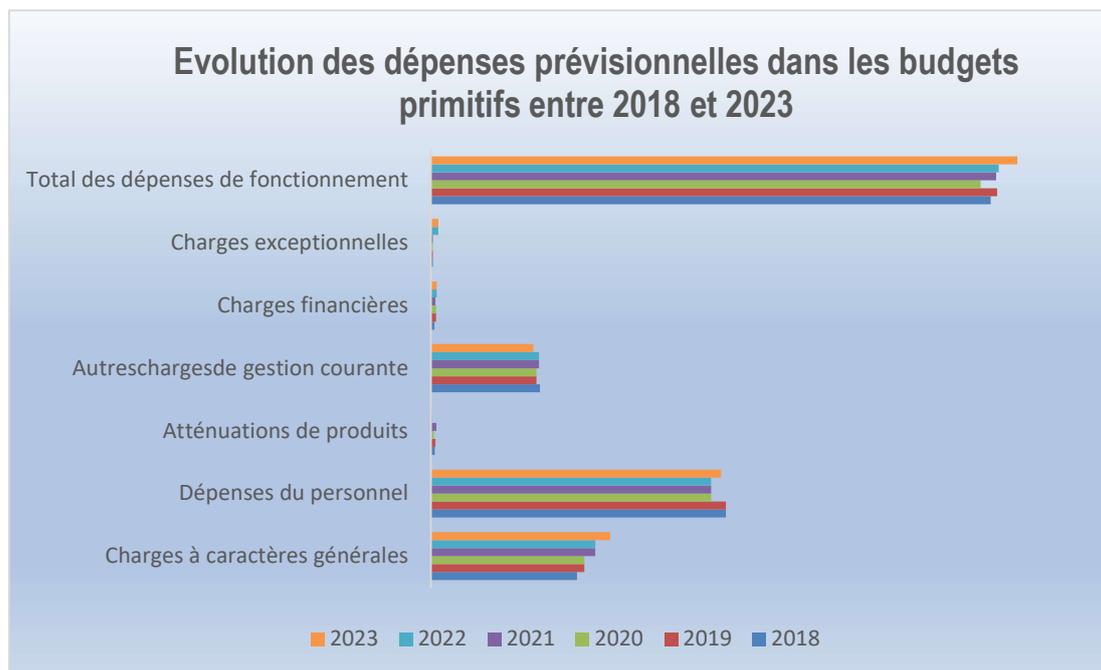
**Les autres charges de gestion courantes représentent** un budget de 942 000 €, en diminution de 54 500 € par rapport à 2022. La répartition des dépenses principales est la suivante :

- Les subventions de fonctionnement aux associations s'élèvent à 495 000 €, montant identique à celui de 2022,
- La subvention de fonctionnement au CCAS est de de 14 000 €, soit en diminution de 26 000 €. Cette subvention intègre 6 000 € de reversement des concessions de cimetières encaissées par le budget de la Ville en 2022. Cette diminution n'a pas d'incidence sur l'activité du CCAS qui a des réserves financières pour répondre à ses besoins.
- Les contributions aux organismes de regroupement estimées à 250 000 € sont en baisse de 30 000 €. En 2023, la Ville ne devra plus contribuer au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg (-35 000 €), et la participation au SIVOM du Canton de Wintzenheim devrait aussi diminuer de 35 000 €,
- En application des conventions de Délégations de Services Publics, la subvention pour l'exploitation de la crèche Pom' de Renette est inscrite pour un montant de l'ordre de 175 000 € et celle attribuée aux PEP Alsace d'environ 220 000 € pour la gestion du service périscolaire et du centre de loisirs.

**Les charges exceptionnelles** sont maintenues à 70 000 €. Il est prévu 25 000 € correspondant au transfert du montant nécessaire au remboursement des intérêts de la dette et 35 000 € pour les frais généraux au budget annexe de la gendarmerie (60 000 €).

Le financement de la section d'Investissement par l'autofinancement comprend :

- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 1 437 000 € (1 125 000 € en 2022),
- Les amortissements pour 500 000 €.



## **B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 264 000 € (+572 000 €) et sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat et des participations des autres partenaires financeurs.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
<b>Impôts et taxes (73)</b>	5 001 000 €	5 210 000 €	5 100 000 €	5 211 000 €	5 422 800 €	5 682 000 €	+4.76%
<b>Dotations et participations (74)</b>	915 000 €	898 400 €	850 000 €	858 800 €	885 000 €	1 200 500 €	+35.65%
<b>Produits des services et du domaine</b>	129 000 €	146 000 €	101 000 €	137 700 €	125 700 €	136 000 €	+8.19%
<b>Autres produits (75)</b>	148 000 €	208 200 €	238 000 €	222 000 €	228 000 €	205 000 €	-10.09%
<b>Produits exceptionnels (77)</b>	10 000 €	19 800 €	16 575 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	+100.00%
<b>Atténuations sur charges (013)</b>	25 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0.00%
<b>Produits financiers</b>	100 €	100 €	100 €	500 €	500 €	500 €	0.00%
<b>Total</b>	<b>6 228 100 €</b>	<b>6 497 500 €</b>	<b>6 390 675 €</b>	<b>6 460 000 €</b>	<b>6 692 000 €</b>	<b>7 264 000 €</b>	<b>8.85%</b>

**Le produit des contributions directes** (taxes foncières et taxe d'habitation) attendu est de **3.813 000 €** (3.563.600€ au BP en 2022).

Ce produit fiscal prévisionnel comprend :

- Une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2022, et ce pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, conformément à l'orientation qui avait été annoncée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ;
- L'actualisation légale de + 6% : la majoration des bases foncières suivra bien la formule de droit commun conformément à la loi de finances 2018 instaurant une revalorisation annuelle « automatique » des bases en année N indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N+1 (2021) par rapport au moins de novembre N-2 (2022) ;
- Une évolution physique moyenne annuelle des bases de + 1%.

En 2023, les modifications de la taxe d'habitation sont les suivantes :

- Plus aucun contribuable ne payera cette taxe pour la résidence principale. La commune encaissera la sous-compensation prévisionnelle de 347 347 €,
- La « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » doit également être votée. Les recettes étaient perçues jusqu'à maintenant en grande partie sous forme de compensation. Le taux s'appliquera aussi à la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les impôts locaux directs représentent plus de 52% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et constituent donc le principal poste de recettes de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

2018	2019	2020	Libellé	2021	2022	2023
9 433 764 €	9 651 674 €	9 815 752 €	Base TFPB	9 763 000 €	10 055 890 €	10 759 802 €
17,03%	17,03%	17,03%	Taux TFPB	30,20%	30,20%	30,20%
<b>1 606 570 €</b>	<b>1 643 680 €</b>	<b>1 671 623 €</b>	<b>Produit TFPB</b>	<b>2 948 426 €</b>	<b>3 036 879 €</b>	<b>3 249 460 €</b>
214 365 €	222 038 €	225 813 €	Base TFNB	225 813 €	232 059 €	248 303 €
52,07 %	52,07 %	52,07%	Taux TFNB	52,07%	52,07%	52,07%
<b>111 620 €</b>	<b>115 615 €</b>	<b>117 581 €</b>	<b>Produit TFNB</b>	<b>117 581 €</b>	<b>120 833 €</b>	<b>129 291 €</b>
147 530 €	107 053 €	108 872 €	Base THLV	115 807 €	110 036 €	117 739 €
13,98 %	13,98 %	13,98%	Taux THLV	13,98%	13,98 %	13,98 %
<b>20 625 €</b>	<b>14 966 €</b>	<b>15 220 €</b>	<b>Produit THLV</b>	<b>16 190 €</b>	<b>15 383 €</b>	<b>16 460 €</b>
<b>Total des recettes</b>				<b>3 082 197 €</b>	<b>3 173 095 €</b>	<b>3 395 212 €</b>
<b>Coefficient correcteur</b>				318 258 €	324 623 €	347 347 €
<b>Allocation compensatrice locaux industriels</b>				64 591 €	65 882 €	70 494 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 465 046 €</b>	<b>3 563 600 €</b>	<b>3 813 052 €</b>

En ce qui concerne Colmar Agglomération, l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire représentent 1 395 700 € avec :

- L'Attribution de Compensation à hauteur de 1 206 600 €,
- La Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 189 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 818 000 € comprenant :

- La Dotation Forfaitaire (DF) à hauteur de 381 000 €, soit en augmentation de 17 000 €.
- La Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 437 000 €, suite à la modification du statut de la Ville de Colmar qui n'est plus chef-lieu de département depuis la création de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Les dotations de compensation des exonérations d'impôts locaux, estimées à 124 000 € en 2023, sont quasiment stables.

L'attribution du fonds de la taxe professionnelle est en baisse de 40M€, d'où une perte de recette de 5 000 €. Le FCTVA serait de l'ordre de 6 000 €.

Les « autres dotations » sont en diminution de 25 000 € et estimées à 30 000 € par rapport à 2022, principalement parce qu'elle ne bénéficie plus du remboursement des salaires des agents recenseurs et des aides pour les agents en Contrat Aidé.

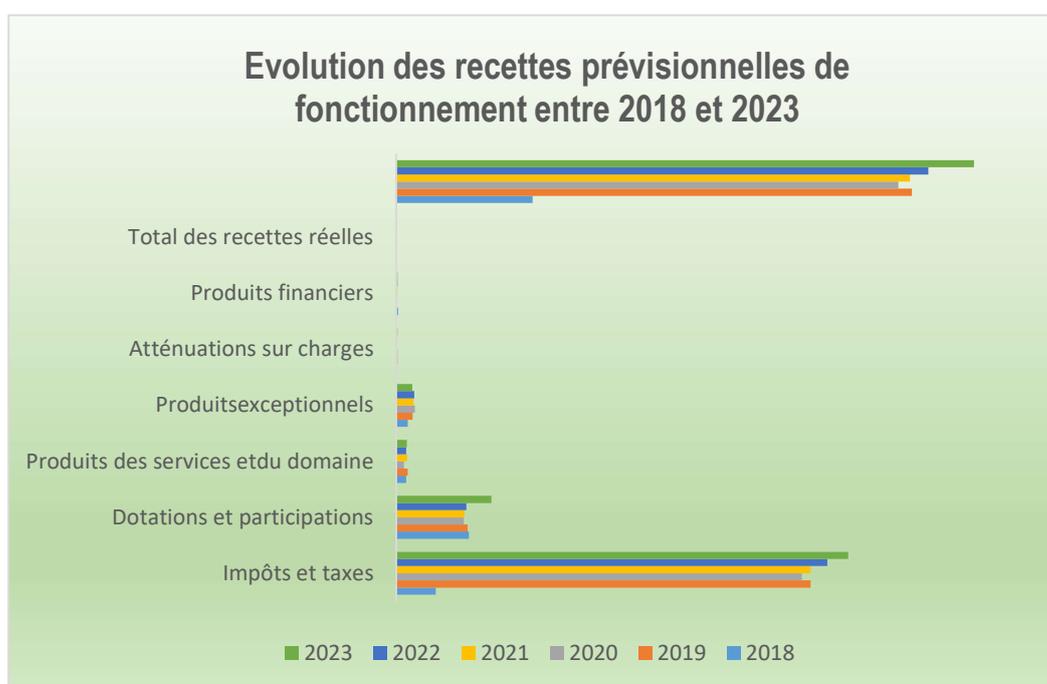
**Les taxes parafiscales sont globalement stables :**

- Le produit des Taxes Additionnelles aux Droits de Mutation serait de 250 000 €.
- La taxe sur la consommation d'électricité serait de 130 000 € (+4 000 €).
- Les recettes de la taxe sur les pylônes électriques seraient d'environ 28 000 €.
- Le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure serait de 50 000 € (+5 000€).

**Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine** sont estimés à 136 000 € pour 2023, soit en augmentation de 10 000 €. Cette évolution est le résultat de :

- L'augmentation prévisionnelle de la vente de bois de 8 000 € ;
- L'augmentation des recettes issues d'organisation de concerts à Arthuss +3 000 € ;
- L'augmentation en fonction des indices des redevances d'occupation du domaine public communal.

**Les « Autres produits de gestion »** représentent une recette prévisionnelle de 205 000 €.



**II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 3.3 M€ en 2023 et se décomposent de la manière suivante :

- Réserve foncière : 800 000 €
- Maîtrise d'œuvre pour la route de Colmar et études préliminaires : 750 000 €
- Restauration de la chapelle Herzog : 600 000 €
- Aménagement des Relais Lecture : 480 000 €
- Aménagement de la rue Feldkirch : 325 000 €
- Vidéo-protection : 60 000 €
- Abris pour le matériel des ateliers : 45 000 €
- Acquisition d'un désherbeur vapeur : 35 000 €
- Matériel incendie : 25 000 €

Les autres projets en cours au 31/12/2022 feront l'objet des Restes à Réaliser.

### **La gestion des emprunts**

Le remboursement en 2023 s'élève à 432 000 €, comprenant :

- 266 700 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de 4 M€,
- 150 000 € pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de 3 M€,
- 10 800 € pour l'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de la dette est d'environ 5 774 200 € comprenant :

- L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel : 2 911 100 €,
- L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole : 2 787 500 €,
- L'emprunt contracté auprès de la CAF du Haut-Rhin : 75 600 €.

### **B. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **1 934 500 €** en 2023.

	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
<b>Produits des cessions (024)</b>	277 500 €	150 000 €	150 000 €	0.00%
<b>Dotations (10)</b>	550 000 €	475 000 €	450 000 €	-5.26%
<b>Subventions (13)</b>	242 000 €	680 000 €	1 334 000 €	+96.18%
<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	1 000 €	1 000 €	500 €	-50.00%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 070 500 €</b>	<b>1 306 000 €</b>	<b>1 934 500 €</b>	<b>+48.12%</b>

Les **Dotations** s'élèvent à 450 000 € avec le FCTVA (350 000 €) et la Taxe d'Aménagement (100 000 €).

Le **produit prévisionnel des cessions** représente 150 000 € pour des cessions diverses.

Le **produit des subventions** est évalué à 1 334 000 € avec notamment entre autres :

- 158 000 € de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour les projets de restructuration des ponts et la construction de l'accueil périscolaire ;
- 200 000 € de la Région Grand Est pour l'aménagement du périscolaire centre ;
- 500 000 € de la Collectivité Européenne d'Alsace, pour l'aménagement de l'accueil périscolaire et des Relais-Lecture ;
- 156 000 € de Colmar Agglomération de fonds de concours pour l'aménagement du parc Acker ;
- 300 000 € de la CAF du Haut-Rhin pour l'accueil périscolaire ;
- 20 000 € de la commune de Zimmerbach pour les travaux du pont.

**Tableau récapitulatif des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de personnel (012)	2 670 000.00 €	Produit des impôts et taxes (73)	5 682 000.00 €
		Dont :	
Dépenses liées à l'activité des services	1 650 000.00 €	Fiscalité directe (THLV, TFPB et TFPNB)	3 813 000.00 €
		Fiscalité reversée	1 395 600.00 €
Autres charges (65)	942 000.00 €	Fiscalité indirecte	473 400.00 €
Dont :			
Subventions versées	509 000.00 €	Dotations et participations (74)	1 200 500.00 €
		Dont :	
Charges financières (66)	54 000.00 €	Dotation forfaitaire	381 000.00 €
		Dotation de solidarité rurale	437 000.00 €
Atténuations de produits (014)	10 000.00 €	Revenus des immeubles et divers (75)	205 000.00 €
		Produits des services et du domaine (70)	136 000.00 €
Dépenses exceptionnelles (67)	70 000.00 €	Produits exceptionnels (77)	20 000.00 €
		Produits financiers (76)	500.00 €
		Remboursements sur charges (013)	20 000.00 €
<b>DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 396 000.00 €</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 264 000.00 €</b>
Transfert entre sections (042)	500 000.00 €	Transfert entre sections (042)	69 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 437 000.00 €		
<b>DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 937 000.00 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>69 000.00 €</b>
<b>DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 333 000.00 €</b>	<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 333 000.00 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Constructions, aménagements et matériels (21 et 23)	2 589 500.00 €	Dotations (10)	450 000.00 €
		Dont :	
Études (20)	750 000.00 €	FCTVA	350 000.00 €
		Subventions d'investissement (13)	1 334 000.00 €
Remboursement des emprunts (16)	432 000.00 €	Produits des cessions (024)	150 000.00 €
		Dont :	
Autres immobilisations financières (27)	1 000.00 €	Terrains	100 000.00 €
		Divers matériels	50 000.00 €
Dotations, taxe d'aménagement (10)	30 000.00 €	Dépôts et cautionnement reçu (16)	500.00 €
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 802 500.00 €</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 934 500.00 €</b>
Transfert entre sections (040)	69 000.00 €	Transfert entre sections (040)	500 000.00 €
Transfert entre sections (041)	200 500.00 €	Transfert entre sections (041)	200 500.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	1 437 000.00 €
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>269 500.00 €</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 137 500.00 €</b>
<b>DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 072 000.00 €</b>	<b>RECETTES TOTALE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 072 000.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 405 000.00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 405 000.00 €</b>

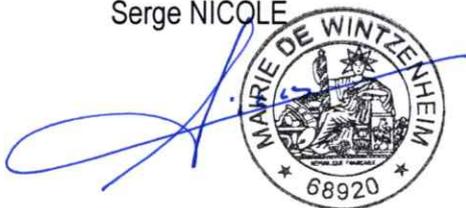
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 05 décembre 2022,

**Le conseil municipal, par 25 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre :**

- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget principal 2023 de la Ville tel que proposé,
- **ADOpte** le tableau des effectifs annexé dans le Budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Budget Primitif 2023 du budget principal de la Ville de Wintzenheim*

Le Maire,  
Serge NICOLE



Le secrétaire de séance,  
Luca BASSO

A blue ink signature of Luca Basso, written in a cursive style.

Télétransmis le : mardi 20 décembre 2022

Affiché le : mardi 20 décembre 2022